



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*LUC CARVOUNAS – SÉNATEUR DU VAL-DE-MARNE
PHILIPPE KALTENBACH – SÉNATEUR DES HAUTS-DE-SEINE*

La Turquie tient-elle la plume des parlementaires français ?

Nous tenons à exprimer notre vive indignation suite à la lettre de son Excellence l’Ambassadeur de Turquie, destinée aux Sénateurs ayant voté la motion d’irrecevabilité relative à la loi visant à pénaliser le négationnisme des génocides reconnus par la Loi française, le 23 janvier dernier au Sénat, dans laquelle il appelle nos collègues à signer le recours déposé au Conseil Constitutionnel contre cette loi.

Nous constatons par ailleurs que cet appel ait été visiblement entendu, puisque 77 Sénateurs et 65 Députés ont saisi ce dernier.

Nous ne pouvons que dénoncer une forme inacceptable d’ingérence dans le processus législatifs français, le tout accompagné de menaces à peine voilées, quoique déjà connues, sur les relations franco-turques.

Nous regrettons également l’attitude de son Excellence l’Ambassadeur de Turquie qui s’était montré beaucoup plus enclin au dialogue lors de nos auditions parlementaires.

Face à ce type de réaction, nous nous félicitons une nouvelle fois de l’adoption de cette loi, qui est conforme à notre conception des Droits de l’Homme, et espérons que les membres du Conseil Constitutionnel la valideront.